

La CEP demande des mesures urgentes pour les PME suisses sous la Coupole

La Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP) intervient directement au Parlement fédéral pour demander des mesures urgentes permettant de soutenir sans délai la formation ainsi que la recherche et développement (R&D) dans les PME industrielles, lourdement affectées par la configuration actuelle de l'économie. En sollicitant Hans Stöckli (PS), Conseiller aux Etats du Canton de Berne, et Manfred Bühler (UDC), Conseiller national issu du Jura bernois, pour porter ces revendications aux Chambres fédérales, la CEP souhaite mettre en discussion des adaptations de l'utilisation du chômage partiel, un outil essentiel dans les phases conjoncturellement difficiles. Ces réglages fins permettraient de préserver la formation des apprentis et de maintenir les capacités d'innovation des PME dans les périodes de chômage partiel en autorisant certaines ressources à travailler. Pragmatique, n'engendrant aucun coût supplémentaire pour le contribuable et fort aisée à mettre en œuvre, cette requête a obtenu le soutien de la Chambre économique Bienne-Seeland (WIBS), de la Chambre du Commerce et d'industrie du Jura (CCIJ) et de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI).

En juillet 2016, le baromètre industriel de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP) a révélé de façon univoque le prolongement des effets négatifs engendrés par le choc monétaire de janvier 2015 et aggravés par des interrogations conjoncturelles ou sectorielles s'étant poursuivies depuis lors. Cet outil de compréhension des dynamiques industrielles a notamment mis en exergue, pour les PME, l'érosion des trésoreries et l'affaissement des capacités d'investissement qui déterminent in fine directement le potentiel d'innovation. Dans cette configuration, la compétitivité de la place industrielle, majoritairement composée de PME, paraît à tout le moins questionnée. Plus préoccupant encore, le développement de projets, enrayé en raison d'un manque aigu de liquidités, menace d'occasionner une deuxième vague d'effets négatifs dans le moyen terme.

Dans ce contexte où l'innovation dans les entreprises est temporairement compromise, la CTI (Commission pour la technologie et l'innovation) constitue la seule réponse fédérale. Outils précieux assurément pour la Suisse, la CTI et ses projets sont en revanche aussi inadaptées aux PME qu'à la situation actuelle et son degré d'urgence. Dès lors, la CEP et sa commission industrie ont décidé de revendiquer des mesures urgentes auprès du Conseiller fédéral Schneider-Ammann dans une missive restée, jusqu'ici, sans suite. La gravité de la situation et sa non-reconnaissance obligent la CEP, représentante, cercle de réflexion et porte-parole de l'économe régionale, à une action plus résolue.

La CEP, soutenue par les représentantes officielles de l'économie de l'Arc jurassien (la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie CNCI, la Chambre du commerce et de l'industrie du Jura CCIJ et la Chambre économique Bienne-Seeland WIBS), revendique des accommodements simples pour préserver la formation d'apprentis déjà engagés et soutenir les capacités de R&D.

Premièrement, elle demande un soutien direct - et mis en œuvre administrativement - à la formation professionnelle en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). L'objectif est d'autoriser les maîtres d'apprentissage à continuer de travailler et d'assumer leur mission de formateurs tout en touchant les indemnités. Avec des maîtres d'apprentissage confinés à la maison, la formation d'apprentis est irrémédiablement mise en danger. Cette autorisation doit être complétée par une volonté administrative claire et diligente.

Deuxièmement, la CEP demande une prise en charge temporaire des postes de R&D par le chômage partiel afin de ne pas amputer les PME de leurs seules capacités d'innovation et de développement de projet. En cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) les employés affectés à des tâches de recherche et de développement non commercialisées pourraient continuer à travailler tout en touchant les indemnités.

Constituant avant tout une adaptation aux besoins concrets des PME de l'outil du chômage partiel, ces deux demandes ont rencontré un vif enthousiasme. Dès lors, Manfred Bühler (UDC) et Hans Stöckli (PS), ont reçu la mission de porter ces revendications de l'économie réelle aux Chambres fédérales.

Patrick Linder

Directeur



patrick.linder@cep.ch

078/8198587